

(1)

(N° 105.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MARS 1891.

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
pour l'exercice 1891 (1).

*Amendement présenté par M. Steurs à l'article 12 du Budget du Ministère
de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

Il est ouvert à l'article 12 un crédit de 8,000 francs pour frais de rédaction et d'impression du Studbook des chevaux de gros trait de race belge. Cette publication sera faite sous la surveillance du conseil supérieur de l'Agriculture.

ED. STEURS.

(1) Budget, n° 116, VII (session de 1889-1890).
Rapport, n° 66.
Amendements du Gouvernement, n° 4, VII.
Amendements, nos 85, 86, 89, 92, 96 et 99.